



Retenue du dépôt de garantie sans justificatif

Par **ptiteclo06**, le **28/01/2009** à **17:19**

bonjour,rnJ'ai quitté mon précédent logement le 24 Novembre 2008. Le 26 Janvier 2009, je téléphonais à l'agence pour récupérer ma caution car je n'avais pas de nouvelles. Aujourd'hui je reçois un courrier m'indiquant qu'on me prélève du dépôt de garantie 300€ pour des travaux.rnJe téléphone donc à l'agence pour savoir de quels travaux il s'agit et on me répond que je n'ai qu'à regarder l'état des lieux !!!!rnEt quand je demande pourquoi 300€ on me répond que les travaux ne sont pas fait et qu'ils (l'agence) ont estimé que ça valait cette somme !!!!rnEst ce légal ?rnQuels sont mes recours ?rnMerci

Par **Marion2**, le **28/01/2009** à **18:19**

Bonsoir,rnVous devez exiger la facture des travaux.rnrnContactez l'Agence Départementale pour l'Information des Locataires (ADIL). Votre mairie vous donnera les coordonnées.rnrnCDT

Par **ptiteclo06**, le **28/01/2009** à **19:04**

Merci pour votre réponse;rnOn m'a conseillé d'envoyer une lettre en recommandé avec AR pour demander la facture des travaux. Mais d'après ce que l'agence m'a dit, ils ne sont pas fait encore !!!rnJe vais téléphoner à l'ADIL.rnMerci encore et bonne soirée